


	Accueil / Information		Bienvenue cyclistes!		Douche		Premiers soins		Zone Wifi
	Accès pour personne à mobilité réduite		Bloc sanitaire		Eau potable		Quai		Piste cyclable
	Aire de jeux		Borne de recharge électrique		Location de vélo et d'équipement nautique		Stationnement		Sentier
	Aire de pique-nique		Chien interdit		Mini-dépanneur		Traverse L'Épinoche (Piéton / vélo)		Camping aménagé 2 services
	Amphithéâtre		Dépôt déchet et recyclage		Mise à l'eau pour embarcation légère		Vélo-camping		Camping aménagé sans services
					Point de vue		Vidange de véhicule récréatif		Prêt-à-camper traditionnel
									Chien autorisé

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
Achetez-le ici

**8\$** /sac taxes incluses

**1 ALLUME-FEU GRATUIT**  
à l'achat de 2 sacs de bois

### NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX



**POURQUOI?** Le milieu naturel leur fournit déjà tout ce dont ils ont besoin. De plus, une trop grande familiarité entraîne des risques pour les visiteurs (vol de nourriture, transmission de maladies, bris de matériel, etc.) et pour les animaux (mauvaise nutrition, mortalité routière, diminution de leur capacité de survie, etc.).

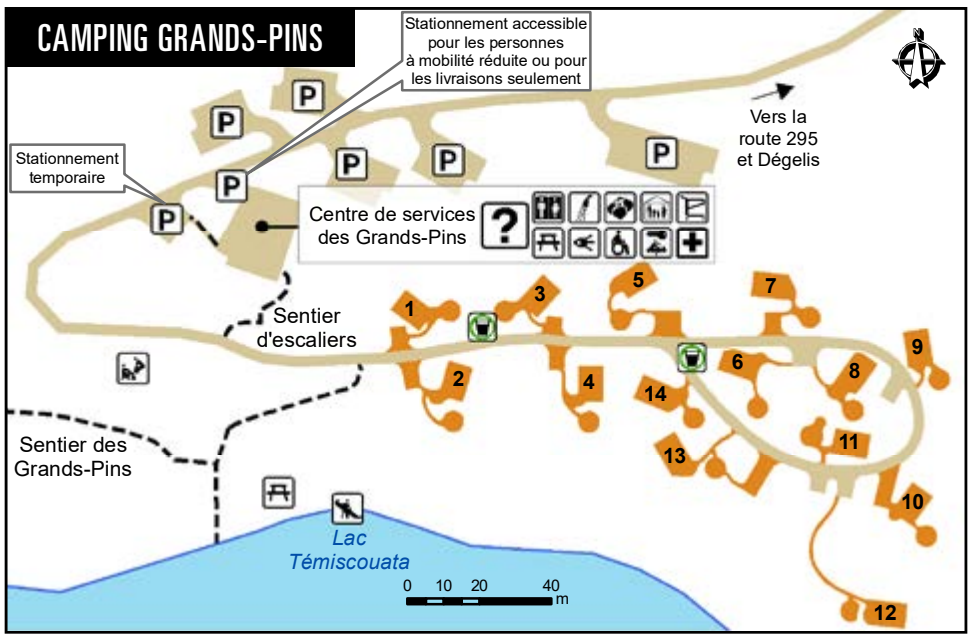
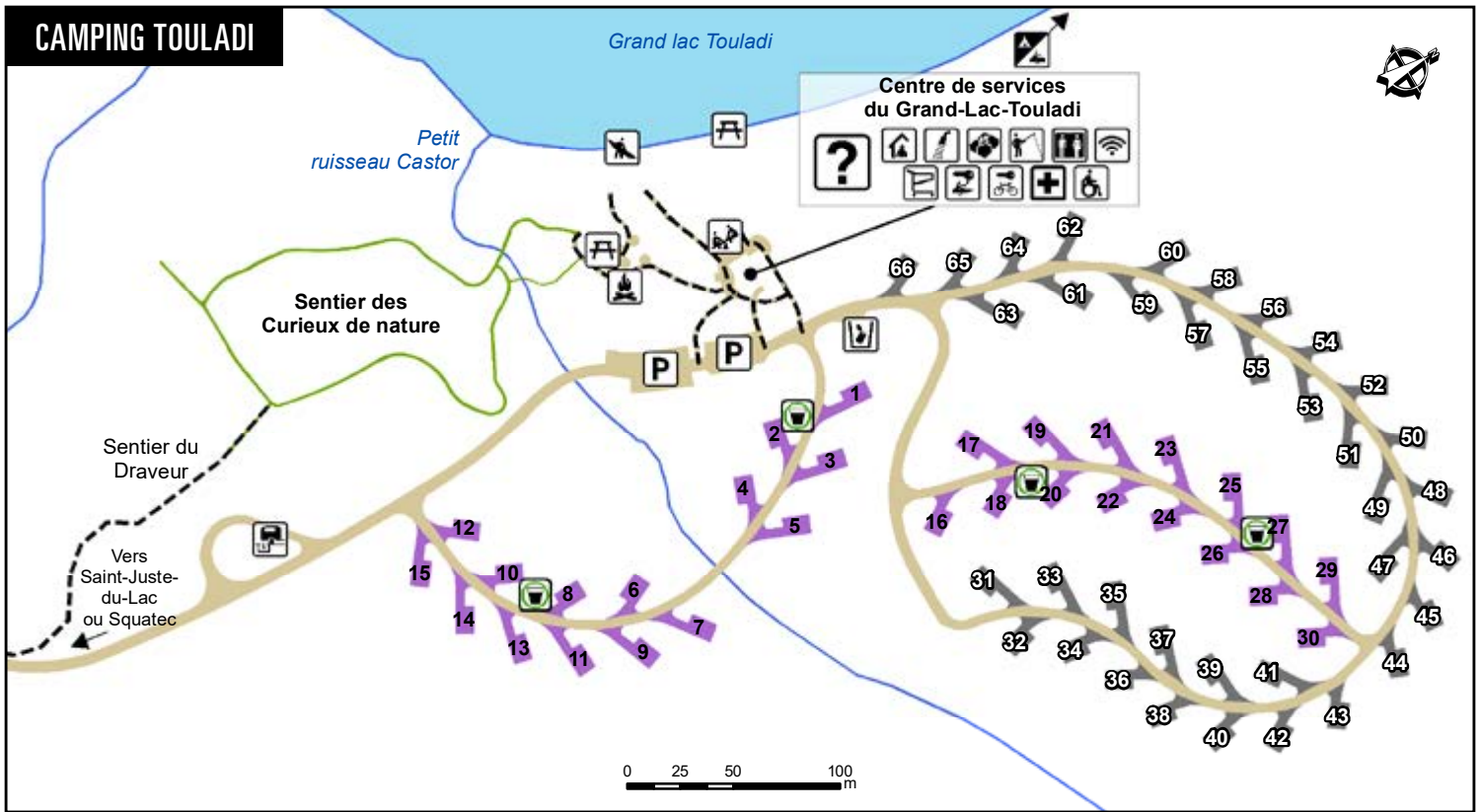
Merci pour votre collaboration.

### NE DÉPLACEZ PAS DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le déplacement de bois de chauffage, même de quelques kilomètres, peut favoriser la propagation d'insectes envahissants et de maladies à nos forêts. Achetez-le localement. Brûlez-le sur place. Ne le rapportez jamais à la maison.

[www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)

Agence canadienne d'inspection des aliments Canadian Food Inspection Agency



### RÈGLES DE VIE AU CAMPING

- Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.
- Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.
- Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- Veuillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.
- L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au [sepaq.com/animaux](http://sepaq.com/animaux) et veuillez respecter la signalisation à cet effet.

	Accueil / Information		Boutique		Mise à l'eau pour embarcation légère		Wifi
	Abri communautaire		Canot-camping		Pêche		Sentier
	Accès pour personne à mobilité réduite		Dépôt déchet et recyclage		Point de vue		Camping aménagé 2 services
	Aire de feu commune		Douche		Premiers soins		Camping aménagé sans services
	Aire de jeux		Eau potable		Salle communautaire		Sentier des Curieux de nature
	Aire de pique-nique		Location d'équipement nautique et de vélo		Stationnement		Prêt-à-camper traditionnel
	Bloc sanitaire		Mini-dépanneur		Vidange de véhicule récréatif		Chien autorisé